

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Exception faite des libéraux.

M. Hawkes: Pourquoi le gouvernement se refuse-t-il à faire des compromis? Il pourrait fort bien, en échange du versement de 15c. par mois par tous les contribuables, promettre un meilleur sort aux personnes âgées, ménager leur amour-propre et leur permettre de manger des aliments plus nutritifs, tout en dissipant les craintes que le projet de loi suscite chez elles.

Le gouvernement va nous répliquer que cette mesure est nécessaire pour réduire l'inflation. Cet argument est absurde. Depuis quand, dans un pays où l'activité économique se chiffre à environ 300 milliards de dollars, la somme de 18 millions peut-elle avoir de sérieuses répercussions sur le taux d'inflation? On ne peut absolument pas invoquer la lutte contre l'inflation pour justifier le projet de loi. C'est de la foutaise.

Le gouvernement se disculpe en rappelant qu'il va augmenter le supplément de revenu garanti. C'est exact. Pour toutes les personnes âgées dont le revenu mensuel est inférieur à \$750, le projet de loi ne va rien changer. Dès l'instant où elles ont plus de 65 ans et ont moins de \$750 de revenu par mois, le gouvernement et le parti libéral ne vont rien leur prendre. Par contre, celles qui gagnent plus de \$750 par mois, vont devoir payer un impôt spécial.

En décembre, on nous a dit au comité que le taux d'imposition était de l'ordre de 5 p. 100. Le ministre pour sa part nous a dit aujourd'hui qu'il était d'environ 3 p. 100. Même si le taux d'imposition n'était que ce 3 p. 100, je continuerais de m'opposer à son principe même. Ce sont les vieillards qui ont aujourd'hui plus de 65 ans qui ont fait du Canada le pays prospère dans lequel nous vivons aujourd'hui. Il y a parmi eux des pionniers qui ont abattu des forêts et labouré des terres qui ne l'avaient encore jamais été jusque-là. Il y a parmi eux des mineurs qui ont creusé les premières mines et bâti les premiers puits, des charpentiers, et des plombiers qui transmettent aux nouvelles générations leurs connaissances. Toutes les générations postérieures leur doivent énormément. Sans tous ces gens nous n'aurions pas notre niveau de vie.

Je n'arrive pas à comprendre comment les députés de la majorité, vrai troupeau de moutons, vont voter aujourd'hui en faveur d'un impôt spécial sur les personnes de plus de 65 ans. C'est tout à fait clair. Cette mesure vise à percevoir des plus défavorisés parmi la population un impôt qu'ils vont être les seuls à payer. Le gouvernement n'interdit pas aux gens de 20 à 40 ans de faire des heures supplémentaires ou d'avoir un emploi à temps partiel en plus de leur emploi principal pour augmenter leur revenu. La politique sociale du gouvernement est très claire. Il dit tout simplement aux personnes âgées: «Nous vous versons la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Si votre revenu dépasse \$750 par mois, nous allons en prélever une partie. Maintenant, si vous vous arrangez pour avoir des revenus supplémentaires, il faut nous le dire pour que nous puissions les imposer».

• (1140)

Si nous nous étions appliqués, monsieur le Président, à mettre au point un ensemble de programmes et de mesures sociales destinés à nuire au maximum à un groupe donné de la population, nous n'aurions pu faire mieux qu'avec le projet de loi à l'étude qui s'en prend aux gens les moins en mesure de subvenir à leur besoins. La vaste majorité d'entre eux ont quitté les rangs de la population active et comptent maintenant sur

Sécurité de la vieillesse—Loi

l'avoir qu'ils ont accumulé tout au long de leur vie active. Lorsqu'ils ont planifié leur retraite, ils ont compté notamment sur la pension de vieillesse dont le montant serait indexé sur le coût de la vie. Ils pouvaient donc établir leurs plans de retraite parce qu'ils avaient l'assurance des Canadiens, par l'intermédiaire du Parlement que les générations futures allaient respecter cet engagement. Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous ne pouvons pas lorsque nous voterons aujourd'hui rompre cet engagement. C'est inhumain et insensé, et d'autres solutions s'offrent à nous.

J'ai pour ma part proposé aujourd'hui, monsieur le Président, que chaque contribuable paie 15c. par mois afin que nous n'ayons pas à adopter ce projet de loi. Les Canadiens, j'en suis persuadé, donneraient volontiers ces 15c. Je vois le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) à la Chambre. J'ai contesté la décision d'acheter un réseau de stations-service d'une valeur de 650 millions de dollars à même les deniers publics. C'est pourtant ce que fait le gouvernement qui soutient à la Chambre des communes que nous avons les moyens de dépenser une telle somme mais non pas 18 millions de dollars pour les personnes âgées.

J'ai sur mon bureau le rapport de la société Ultramar Canada Limited qui arrive à la conclusion que les contribuables canadiens dépenseront cette année 517 millions de dollars rien que pour le financement de Petro-Canada. Eh bien, monsieur le Président, je vais m'employer de mon mieux lors des prochaines élections fédérales à dire aux Canadiens, sur toutes les tribunes auxquelles j'aurai accès, que tous les députés libéraux élus à la Chambre ont estimé en 1983 qu'il fallait réduire les pensions pour pouvoir subventionner Petro-Canada au rythme de 517 millions et acquérir un réseau de stations-service d'une valeur de 650 millions de dollars, ce qu'ils considéraient plus important et plus urgent. Les personnes âgées devront en faire les frais cette année, l'année prochaine et toutes les années subséquentes de leur vie. C'est à cela que se résume le projet de loi une fois dépouillé de son jargon. C'est une mesure immorale qui discrédite la Chambre des communes vu qu'elle rompt son engagement envers cette catégorie de Canadiens et les récompense bien mal de toute une vie de dévouement consacrée au développement du pays. Il nous reste encore six heures pour décider de ne pas l'adopter.

Si les députés d'en face à 6 heures ce soir votent en faveur du projet de loi, ils auront effectivement violé cet engagement. Que les Canadiens qui suivent le débat à la télévision, peu importe qu'ils aient plus ou moins de 65 ans, se renseignent pour savoir qui est leur député et voient comment il votera aujourd'hui: s'ils ne sont pas d'accord, ils peuvent réagir. Ils peuvent joindre les rangs d'un parti politique différent de celui auquel appartient leur député à la Chambre, le parti libéral dans la plupart des cas, et peuvent exercer leur pouvoir au Canada. Qu'ils fassent œuvre utile en s'assurant que les députés qui ont voté pour la mesure et qui ont si peu de conscience sociale et si peu de discernement n'aient plus jamais l'occasion de siéger à nouveau à la Chambre. Il faut pour cela des bénévoles dévoués à la cause, mais cela peut se faire, et si les téléspectateurs sont aussi en colère que moi, on verra alors un raz-de-marée emporter le gouvernement et les choses changeront avec la prochaine législature.